

INFORMATION

Donnée par : Camilla Pasteur

Date : 07.12.2017



Suite à la décision de la Commission des médicaments du 15.11.2017, ces produits hors-commerce ne seront pas remplacés sur la liste PHEL :

Co-Becetamol®

suppositoires 500/10 et 1000/20 mg

(paracétamol 500 resp 1000 mg et codéine 10 resp 20 mg)

